

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1^{er} juillet 2010**

Objet : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (S.D.A.N.)

L'an deux mille dix, le premier juillet à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un juin, s'est réuni en session ordinaire, salle Etang des Landes à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président. Ce comité syndical devait se tenir le 17 juin, à défaut de quorum elle a été reportée au 1^{er} juillet (voir délibération N° 205).

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10 Pour

Etaient présents :

Mr Alain LAGARDE
Mme Guilaine JEANNOT PAGES
Mr Vincent TURPINAT
Mme Monique BOULESTIN
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mr Pierre LEFORT
Mr Bernard BROUILLE
Mr Noël MARTINIE
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Alain BRETTE

Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Maire-Adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Etaient excusés :

Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)

Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le schéma directeur d'aménagement numérique est inscrit dans le cadre de la loi n° 2009-157 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique.

La mise en œuvre a fait l'objet de la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2009.

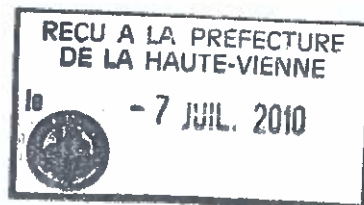
Selon le CIADT du 11 mai 2010, l'élaboration du SDAN conditionne le soutien financier de l'Etat au titre du fonds d'aménagement numérique du territoire (FANT), institué par la loi précitée. Ce dernier sera alimenté par le fonds pour la société numérique (FSN) créé pour la mise en œuvre du programme d'investissement d'avenir qui mobilisera 2 milliards d'euros pour accélérer le déploiement du très haut débit en France.

Le syndicat mixte DORSAL est aujourd'hui la structure idoine permettant de mobiliser et fédérer les acteurs publics de la région Limousin.

Suite à la réunion du 29 juin, en présence des techniciens de chaque collectivité membre de DORSAL et du représentant de l'Etat, il est proposé que DORSAL assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant l'élaboration d'un SDAN en Limousin.

Cette étude devrait être cofinancée par l'Etat, l'Europe, la Caisse des Dépôts et Consignation et - via l'article 6 des statuts de DORSAL - par la Région.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité d'acter le principe que DORSAL assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique en Limousin.



Fait à Limoges, le 1^{er} juillet 2010

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

